

Cinéma, réflexion, débat

autour de

DES IMAGES EN TAULE

Six films réalisés en prison

« **ARTICLE 43** »

un film de Denise Gilliard



et

« **OËIL OUVERT EN PRISON** »

cinq courts-métrages documentaires réalisés par des détenus
aux Etablissements de la Plaine de l'Orbe

*Pour les 6 films :
âge légal 10 ans, âge suggéré 14 ans*

Des images en taule

*La liberté est une sensation.
On peut parfois l'atteindre,
enfermé dans une cage comme un oiseau.*

Camilo José Cela

La démarche

L'atelier « Œil ouvert en prison » est l'un des projets initiés, produits et diffusés par Prélude, pôle de coordination d'actions culturelles en prison. Celui-ci propose d'établir des liens entre les sphères culturelles et pénitentiaires de Suisse romande, dans une démarche de démocratisation culturelle, d'élargissement des publics et d'échanges artistiques. « Œil ouvert en prison » démarre en février 2007 aux Etablissements de la Plaine de l'Orbe (EPO) sur l'initiative et sous la direction de la réalisatrice Denise Gilliard. Il est entièrement financé hors structures carcérales, par la Loterie Romande et le service des affaires culturelles de l'Etat de Vaud. L'objectif : permettre aux participants d'imaginer, d'écrire et de réaliser leurs propres films documentaires et réactiver le Canal Déchaîné, télévision interne des EPO - magnifique outil culturel.

Neuf détenus, condamnés à de lourdes peines, sont autorisés à participer au projet, le soir, après leur labeur quotidien. Avec l'aide de professionnels, et malgré les embûches, ils vont pouvoir réaliser cinq courts-métrages. Ils y parlent de liberté, de suicide, de la culture de patates ou de l'histoire des Etablissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe. En cours de route, Denise Gilliard entreprend un documentaire sur cette aventure. Le résultat, « Article 43 » long métrage documentaire, c'est bien plus qu'un film sur des films. Peu de caméras extérieures ont pu pénétrer si profondément dans l'univers carcéral, saisir sa dureté, ses méfiances. Des détenus parlent ouvertement de leurs crimes, les assument, d'autres pas. Plusieurs parmi eux ne savent pas quand ils pourront sortir : soumis à l'ex-article 43 du code pénal, ils attendent et attendent des avis d'experts. « Demain c'est quand ? »

Article 43

Documentaire de 90 minutes. Version française. Sous-titré anglais.

© Œil Ouvert 2008

_Résumé du film

« Article 43 » retrace l'aventure de détenus et de cinéastes qui partagent des moments intenses de cinéma en prison. Sur fond de contraintes carcérales et cinématographiques, rencontre avec des hommes lourdement condamnés qui évoquent avec pudeur et sans fard les actes qui ont fait basculer leur existence. Plusieurs parmi eux ne savent pas quand ils pourront sortir: soumis à l'ex-article 43 du code pénal qui permet d'interner des délinquants jugés dangereux pour une période indéterminée, ils sont en attente d'un nouveau jugement. Alors qu'ils réalisent leurs films, leur liberté se joue en direct.

« Demain, c'est quand ? »

_Déclaration de la réalisatrice

« Lorsque j'ai commencé à animer cet atelier cinéma en prison, je ne pensais pas moi-même faire un film mais encourager des détenus à aller au bout de leur créativité. Mais ça ne m'a pas suffi. Je suis cinéaste avant tout, et devant la force et l'intérêt de ce que nous partagions, il m'était difficile de ne pas saisir une caméra pour mettre en images cette formidable aventure. Une telle immersion en univers carcéral, sur plusieurs mois, est rare. D'autant plus que nous avons découvert que des détenus condamnés à des peines légères et avec lesquels nous n'avions aucune difficulté relationnelle, pouvaient être soumis à un type d'internement à durée indéterminée : l'article 43. Cet article permet d'interner des délinquants jugés dangereux au delà de leur peine, voir à perpétuité. En raison de l'entrée en vigueur du nouveau code pénal, les détenus concernés faisaient l'objet de réévaluations de leurs cas pendant le tournage du film. Nous avons donc pu suivre en direct ce moment charnière de leur vie. Dans ce sens, « Article 43 » est un témoignage unique. A travers un atelier créatif, nous rencontrons des personnes attachantes et sensibles qui nous ressemblent mais qui finalement s'avèrent être aussi des criminels jugés dangereux. Où donc se situe la différence? Où est la fameuse limite ? Quel est le moteur de nos actions, qu'elles soient créatives ou destructrices ? Par la force des choses et en toute complicité avec les détenus, mon film questionne cela aussi. »

Denise Gilliland

Œil ouvert en prison

_Les cinq courts-métrages

« **Gros cauchemar** » documentaire de création réalisé par Pedro Toledo

Durée : 3'36" / Format : DigiBeta / Son : Mono / © Prélude 2007

Résumé : Le regard d'un homme se pose sur le vol d'un aigle dans le ciel azur. Beauté et plénitude d'un instant de liberté. Puis le rêve devient cauchemar. Dans ce film poétique, le réalisateur évoque son histoire personnelle.

« **La vie d'une patate** » documentaire réalisé par Hervé Barbezat

Durée : 16'31" / Format : DigiBeta / Son : Mono / © Prélude 2007

Résumé : Hervé Barbezat nous raconte un processus, la vie d'une pomme de terre, du germe à sa distribution, en passant par les nombreuses étapes de travail aux champs. L'agriculteur passionné se révèle être un prisonnier. Loin de se retourner à un documentaire agricole didactique, le film, en un retournement de situation, parvient à casser certaines idées reçues à propos de la vie en détention.

« **A l'époque** » documentaire historique réalisé par Jean Anken

Durée : 7'40" / Format : DigiBeta / Son : Mono / © Prélude 2007

Résumé : Curieux d'histoire, Jean Anken raconte l'évolution des Etablissements de la plaine de l'Orbe, des marais au pénitencier.

« **Pourquoi Bernhard, pourquoi !** » documentaire portrait

Durée : 8'07" / Format : DigiBeta / Son : Mono / © Prélude 2007

Résumé : Portrait autobiographique et intimiste de Bernhard. Comme dans un jeu de miroir, dans une évocation sobre de son quotidien, Bernhard vit, écrit, prie, sculpte, soude, travaille, tandis qu'un autre Bernhard, surgi du passé, nous est suggéré par une succession de voix off.

« **La liberté c'est...** » documentaire de création

Durée : 5'50" / Format : DigiBeta / Son : Mono / © Prélude 2007

Résumé : Des fleurs, comme autant d'individus, s'animent. Parmi elles se tient une marguerite. Sur un hymne à la liberté, la marguerite s'effeuille, les fleurs s'abîment. On les enferme dans une cage. Elles paniquent. La liberté, c'est quoi?

Mention spéciale au Festival Visions du réel à Nyon

Prix Festival Visions du réel à Nyon, Jury «Regards sur le crime», une mention spéciale a été remise par un groupe d'avocats genevois à : « ARTICLE 43 » de Denise Gilliand :

« Le jury tient à relever le plaisir qu'il a eu à suivre la démarche extraordinairement créative que retrace le film Article 43. Ce documentaire montre un processus d'apprentissage et de changement. Il est frappant de constater que tous les participants - à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution pénitentiaire - ont évolué en s'impliquant dans ce projet. Nous souhaitons plein succès aux démarches de ce type et nous réjouissons d'utiliser ce film comme outil de réflexion dans l'enseignement, la création et l'application des lois. »

Echos

«Authentique, respectueux et humain : ce sont les 3 adjectifs que j'associerais à Article 43 :

Authentique car personne n'y joue autre chose que son propre rôle, sans détour mensonge. La réalisatrice nous fait part des différentes étapes du tournage, de ses appuis ou difficultés, de son désarroi parfois; les détenus ne se cachent pas, se montrent tour à tour intéressés, excités par l'aventure, excédés quand ça ne fonctionne pas parfaitement, solidaires toujours; les surveillants témoignent de leur intérêt pour cette démarche, et surtout de leur surprise devant la métamorphose des détenus.

Respectueux car aucun jugement n'est apporté. Denise Gilliand choisit d'ignorer le passé des détenus afin de ne pas fausser les rapports ou partir sur des a priori. On ne connaîtra qu'à la fin les raisons de leur incarcération, et à ce stade, cela n'a plus d'importance car nous connaissons ces hommes sous un autre angle.

Humain car les différents films - celui de Denise Gilliand et ceux des détenus - sont prétexte à une rencontre, un échange et un dialogue vrais.

Très beau film donc, juste, sans pitié ni concession.»

Marie-Hélène Jeanmonod, enseignante secondaire Genève

"Un film passionnant et attachant, qui documente sur un ton équilibré de bienveillance et de lucidité, avec un engagement convaincant. Un film d'une grande maturité humaine et cinématographique, dont la durée et le rythme, ainsi que l'équilibre du montage, permettent d'entrer en relation avec des hommes enfermés depuis et pour peut-être encore longtemps.

Un regard affûté, qui explore la souffrance de ce long enfermement et de l'incertitude d'un avenir. Et, pendant ce temps, ces hommes créent des films...à voir absolument, tous les cinq, dans le même temps que Article 43."

Olivier Frei, cinéaste.

« Face à la tristesse, l'angoisse, la répression et l'absence de clémence, je me sens incapable de poursuivre cette lutte interne. » A la voix off, se superposent les images d'un aigle en vol, d'un horizon. Puis celles de barreaux, et de la cage. Derrière l'oiseau, un homme détenu, Pedro, devenu cinéaste le temps du projet « Œil ouvert en prison » aux Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO), sous la direction de la cinéaste Denise Gilliand, dans le cadre de l'association Prélude.

Jeudi soir, Pedro n'était pas le seul à présenter son court-métrage. Cinq films ont été projetés, devant un petit comité de cinéastes et de journalistes, à l'intérieur de la Colonie, l'une des sections des EPO où règne une relative liberté. Une notion omniprésente dans toutes les réalisations, et qui prend un sens large. « Se retrouver empêtré, englué dans notre prétendue liberté. Être sous l'emprise tyrannique, de l'argent, de son travail, d'un sport, de la télé, du sexe, de son image, de sa réussite. Est-ce cela la liberté ? » Ces questions qui dépassent le milieu carcéral sont posées dans le film d'Oliver [...].

Malgré la dureté du milieu carcéral, les barreaux se font vite discrets [...]. Les champs de la plaine de l'Orbe se déploient sous le regard d'Hervé, sur son activité quotidienne devenue passion : « La vie d'une patate ». Un véritable exposé technique d'un agriculteur en herbe qui joue la carte de l'humour au moment où, le soir, les portes se referment sur lui.

De la plaine verte, autrefois marais, Jean remonte jusqu'à la fin du XIXe siècle pour broser l'histoire des EPO, mû par sa passion du passé des lieux et de leur évolution. « L'historien » avoue, avec le sourire, n'avoir jamais rien écrit, sauf des pétitions. Réserve, il semble se cacher derrière les images d'archives. Alors que, juste après, Bernhard se met à nu dans un film intimiste.

« Parfois, je ne me reconnais pas, mais c'est pourtant moi. » L'auteur, Bernhard, est le premier surpris face à ce court-métrage intimiste devenu autoportrait à son insu.

Thématiques soulevées

_sociales

• La créativité comme outil de re-construction identitaire

En amenant la culture en prison, nous partons du principe que la pratique d'activités créatrices est un outil puissant de valorisation de soi et de re-construction. Une oeuvre d'art de qualité montrée au public permet à son créateur de renouer avec le monde environnant dans un sentiment de fierté et de dignité. En un mot, l'action créatrice peut fournir l'énergie du rebond à des personnes que la vie a abîmées et qui sont momentanément en difficulté.

En présentant des hommes qui - pour la plupart - parviennent pour la première fois à mener un projet à terme, le film « Article 43 » démontre les failles du système disciplinaire qui assiste les détenus, régule leurs horaires et leurs espaces, et les prive, à force, de tout esprit d'initiative, ceci en parfaite contradiction avec sa mission de resocialisation.

• Place de la culture dans les prisons suisses

La prison attend de la personne incarcérée qu'elle se réapproprie ce dont elle l'a justement privée : un statut, une identité, une appartenance. Or, la culture est la médiation par laquelle il s'avère possible de revendiquer son appartenance à un groupe, à une pratique, à une idéologie. Elle permet aux personnes de s'inscrire, de se positionner sciemment dans l'organisation sociale. Sa présence en prison, censée préparer les détenus à leur « réinsertion » est par conséquent nécessaire.

En Suisse, la place de la culture en prison se résume généralement à des cours, sans perspectives concrètes, dont la fonction relève plutôt de l'occupationnel. Prélude produit uniquement les projets doués d'une finalité, d'une réalisation susceptible d'être montrée à un public. Selon l'Office fédéral de la Justice, l'association Prélude fait figure de pionnière. « Dans les quelques 35 pénitenciers de Suisse, des cours ou diverses activités culturelles sont organisées de manière ponctuelle. La nouveauté avec Prélude c'est qu'un organisme cherche à faire le lien, à travers la culture, entre les vies internes et externe à la prison », indique Walter Troxler, chef de la section de l'exécution des peines et mesure.

(propos recueillis par Stéphanie Schroeter dans *La Liberté* du 27 janvier 2007)

_artistiques

• L'influence exercée par la réalité carcérale sur la production artistique

La prison a longtemps été conçue comme le modèle d'une « institution totale », c'est-à-dire d'une institution qui « enveloppe » de manière particulièrement intense ceux qui y vivent : du fait qu'elle prend en charge l'entier de la vie quotidienne et qu'elle la circonscrit à un espace restreint, la prison immerge profondément le détenu. Par ailleurs, la promiscuité carcérale ainsi que la diversité des parcours individuels et des infractions commises sont source de

conflits. L'artiste qui dirige un projet de Prélude n'a pas l'approche d'un travailleur social. Il doit bien souvent « faire avec » une réalité humaine qu'il découvre, alors même qu'il fait part de son savoir-faire aux détenus participants.

Le contexte, son règlement, ses exigences sécuritaires, etc. impose quant à lui bon nombre de contraintes aussi bien temporelles et spatiales que comportementales. Les artistes intervenants, tout comme les détenus, se voient associés dans la recherche de solutions et d'alternatives qui influent sur la production artistique commune. Dans la collaboration, le projet de création partagée implique des découvertes, des rebondissements et de l'improvisation, annulant ainsi toutes les idées préconçues et favorisant l'émergence de résultats inattendus.

pénales et criminologiques

• **L'ex-Article 43 du code pénal (remplacé par les 59 et le 64), une perpétuité déguisée ? Ses conséquences.**

Plusieurs des détenus apparaissant dans le film ont fait l'objet d'une condamnation assortie d'une application de l'article 43 de l'ancien code pénal. Depuis 1965, cet article prévoyait l'internement des délinquants jugés dangereux dans des établissements psychiatriques « appropriés » (sécurisés). Mais de tels établissements n'ont pas été créés, si bien que ces détenus restent en prison tant que la mesure d'internement n'est pas levée. Et comme ils ne bénéficient pas de soins adéquats en prison, les experts ne les laissent pas volontiers sortir. Depuis plusieurs années, la prévention de la récidive prime clairement sur les efforts visant à favoriser la resocialisation.

Le 8 février 2004, les Suisses ont adopté l'initiative réclamant « l'internement à vie pour les délinquants sexuels ou violents jugés dangereux et non amendables ». Le nouveau code pénal, entré en vigueur en janvier 2007, élargit l'application de telles mesures d'internement (l'ancien article 43 est repris dans l'actuel article 64), alors qu'on ne dispose toujours pas de structures « appropriées ». En raison de cette révision de la loi, les détenus concernés faisaient l'objet de réévaluations de leurs cas pendant le tournage du film.

Ce que nous avons découvert dans le cadre de cet atelier, c'est que des hommes parfois condamnés à des peines relativement légères étaient soumis à ce type d'internement à durée indéterminée. En adoptant l'initiative pour l'internement à vie, les Suisses songeaient probablement à des criminels en série, non à des délinquants condamnés à de courtes peines. Est-il admissible d'enfermer durablement une personne, non pour un grave crime commis, mais de crainte qu'elle n'en commette un plus tard ? En France, le gouvernement a adopté un projet similaire de « rétention de sûreté », après la sortie de prison, pour les criminels les plus dangereux. Ce projet est très contesté, alors qu'il serait réservé à des criminels condamnés à au moins 15 ans de réclusion.

politiques

• **Réception sociale pour un art issu de la prison**

La production artistique issue de la prison et sa diffusion au dehors nous apparaissent nécessaires, dans la mesure où elles questionnent la relation que la société entretient avec ceux qu'elle enferme. La figure du prisonnier est à l'origine d'un imaginaire riche et varié que personne ne peut ignorer : le détenu est tour à tour conçu comme être antisocial, monstre dangereux ou victime d'une société qui l'opprime de manière plus ou moins délibérée. Dans une perspective politique, l'art issu de la prison a pour intérêt d'informer la société sur une réalité carcérale soustraite au regard et par essence méconnue.

Le film dévoile une réalité que l'on fait en sorte de nous dissimuler et que la bonne conscience rassurante nous conforte à ignorer: il nous expose les solutions souvent absurdes et par conséquent destructrices que le système carcéral met en place, sous prétexte de NOUS protéger. Il donne enfin l'occasion de faire la connaissance de ces hommes jugés, on ne sait pas exactement par qui, "dangereux", de dépasser tout naturellement le fossé virtuel que nos préjugés nous poussent à placer entre eux et nous pour mieux comprendre les mécanismes de la marginalisation, par exemple, ses causes, ses effets et la responsabilité de chacun dans un tel processus.

prévention_sensibilisation

• Incursion dans le milieu carcéral, sa réalité

Une immersion d'un an en prison, en plus de modifier notre regard sur ceux qui la peuplent, révèle que son aspect punitif dépasse largement la présence de murs, de grillages, de barreaux. Comme l'expriment les participants à « Œil ouvert en prison », dans le film « Article 43 », l'enfermement se fait sentir le plus péniblement à un niveau psychologique, dans une application kafkaïenne du plan de peine. Avec ou sans « mesures », telles que l'ex-article 43, les espoirs d'accès aux différentes étapes de la peine (milieu ouvert, semi-liberté, conditionnelle), bien que théoriquement régis par la loi, dépendent en réalité d'évaluations de tiers, de réunions de commissions diverses, etc. et laissent souvent place aux déceptions répétées. Reste, au mieux, à adopter une attitude désabusée, à céder à la colère ou à la dépression.

• Influences de la drogue et/ou de l'alcool lors du « passage à l'acte »

L'atelier et les témoignages de ses participants ont démontré la quasi omniprésence de substances pouvant engendrer un état de dépendance lors des crimes ou des délits. Plusieurs d'entre eux sont effectivement passés à l'acte sous l'emprise de drogues et/ou d'alcool. Leurs témoignages rendent alors plus tangible ce que l'on considère comme évidemment risqué et donnent une autre dimension aux risques parfois dramatiques que l'on encourt tous sous l'effet de ces produits.

Age légal

_Organe de contrôle des films du canton de Vaud.

Synthèse

Article 43

"A priori, ce documentaire ne comporte que peu de contre indications. Il décrit notamment la mise en place du projet, les formations techniques, les difficultés et les aléas des tournages. Néanmoins, le spectateur ressent rapidement le caractère très pesant de l'univers carcéral, au travers surtout des témoignages des détenus confrontés à l'attente d'un jugement. Le suicide est d'ailleurs évoqué à plusieurs reprises. En outre, la réalisatrice a délibérément choisi de ne pas connaître dès le départ les crimes commis par les personnes avec qui elle travaille. On s'y attache et le moment des confessions venu, le choc est rude: les protagonistes ont parfois un lourd passé criminel. Face à cette ambiguïté, il n'est pas sûr que de jeunes spectateurs puissent prendre le recul nécessaire pour appréhender toute la complexité de cette situation. Toutefois, cette description du monde pénitentiaire, humaine et respectueuse, est intéressante et informative à plusieurs titres. Son intérêt thématique est certain et touche de nombreux domaines (le suicide, la haine, l'enfermement, la folie, les interdictions, la bureaucratie, la culpabilité, le travail en équipe, l'occupation du temps, etc.), qui suscitent autant de sujets de réflexion. Elle nous permet aussi de découvrir aussi bien le fonctionnement d'une prison que celui de la réalisation d'un film."

Oeil ouvert en prison

"Pas de réelle contre indication dans ces films qui abordent sous des angles variés la vie en prison, la souffrance, les remords, la liberté. Ils peuvent donc susciter la réflexion sur ces sujets (surtout s'ils sont associés au documentaire "Article 43" qui décrit la démarche et donne la parole aux auteurs). Deux courts métrages sont très didactiques (culture de la pomme de terre et histoire des Etablissement pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe). On relèvera toutefois l'évocation du suicide et un aigle en cage qui pourraient frapper de jeunes enfants."

Pour les 6 films :

âge légal 10 ans, âge suggéré 14 ans

Intervenants proposés

...en plus, selon le contexte, d'intervenants spécialistes (sociologues, criminologues, psychologues, etc.).

Denise Gilliland, réalisatrice et productrice du film « Article 43 » et directrice de l'atelier cinéma en prison

Denise Gilliland, née en 1964 en Suisse, part vivre à Mexico à l'âge de 16 ans. Elle y découvre le cinéma en travaillant sur différentes productions. En 1985, elle obtient son diplôme de réalisatrice à l'Istituto di Scienze Cinematografiche de Florence en Italie. De retour en Suisse, elle écrit, produit et réalise de nombreux films de commande. Son premier long métrage documentaire de création « Mon père, cet ange maudit » sort en 1994. Elle racontera aussi l'histoire de ce gangster devenu peintre en prison dans un livre publié en 2002, « Gangsterino ». En réalisant « Mon père cet ange maudit » puis « Femmes du No Future » et « Les bas-fonds » - film nommé pour le prix du cinéma suisse en 2000- elle prend conscience de la puissance de l'art comme outil de rebond. Elle fonde alors l'association « Rebond'Art » dont le but est de soutenir des projets culturels réalisés avec des personnes démunies. Ses documentaires, diffusés au cinéma et sur de nombreuses chaînes de télévisions, sont également fréquemment utilisés pour débattre de questions sociales. En 2007, elle prend la direction de « Œil Ouvert » où elle produit et réalise son huitième long métrage documentaire « Article 43 ». Actuellement, afin de sublimer et de rendre plus universelle ses propos, Denise Gilliland passe à la fiction. Elle développe avec PCT cinéma télévision « Eaux troubles », un psychodrame sur la schizophrénie et la jumeauté.

Cette expérience m'a confortée dans ma conviction qu'il est indispensable de donner la parole à ceux qui ne l'ont pas et qui peuvent témoigner à la première personne « Je ». Et aussi j'ai besoin de croire que tout le monde peut changer, même des condamnés à de lourdes peines. Leur amener des outils créatifs tel que le cinéma favorise ce changement, et je ne me lasse pas de me battre pour que ce type de projets prolifère.

Anne-Laure Sahy, fondatrice de Prélude

Après des études de Lettres en Histoire de l'art, Cinéma et Français ainsi que différentes expériences professionnelles dans les domaines social et culturel, dans l'organisation, la coordination et la programmation d'événements notamment, Anne-Laure Sahy a effectué une formation post-grade professionnalisante en « Ingénierie des échanges interculturels », à la Sorbonne Nouvelle. Actuellement, elle travaille comme responsable administration et programmation au Théâtre 2.21 à Lausanne.

À l'origine de Prélude, elle conçoit la culture comme une nécessité, plutôt qu'un luxe réservé à une élite toute relative et, sensible aux idées nées de l'éducation populaire, considère que seule l'action artistique militante, un mouvement, un

élan vers les publics, peut prétendre à la réalisation d'une véritable démocratisation culturelle.

Je crois en l'action culturelle, qui se propose d'investir les lieux désertés par la culture. En tant que lieu hermétique dont l'une des principales missions consiste en la neutralisation d'individus et, par là même, en la privation de liberté, la prison est le lieu d'exclusion par excellence. Le projet d'y insinuer la liberté de penser et de créer représente un défi certain, l'opportunité offerte à tous in et extra-muros de remettre en question bon nombre de préjugés et de se re-penser.

Bernhard Baeriswyl, participant au projet Œil ouvert en prison, réalisateur du film « Pourquoi, Bernhard ? Pourquoi ? »

Bernhard est né à Berne et a grandi à Lausanne ainsi que sur la Côte ; il a vécu ensuite dans le Nord vaudois. Bricoleur dans l'âme, il développe sa créativité dans l'« artisanat métallique ». Aujourd'hui, à l'âge de 55 ans, après un total de 26 années passées sous les verrous, Bernhard envisage son avenir avec le désir de transmettre son expérience aux personnes en situation de rupture sociale.

*Je n'ai rien à cacher à ce niveau-là. J'aime autant dire ça comme ça, plutôt qu'on puisse imaginer autre chose.
Donc, moi, j'ai tué quelqu'un, une amie, dans un moment de folie, dû à toute une vie de bâton de chaise, de voyou, de tout ce qu'on peut... de tout ce que j'ai entendu, en tout cas. Et puis, l'alcool, il y a tout un amalgame qui a fait que... Il y en a qui disent que j'ai pété les plombs. Il y a même un procureur qui m'avait dit que c'était un geste de « lâche » : parce que pour éviter de me suicider - parce que je n'avais pas le courage de me suicider-, j'ai tué quelqu'un d'autre.
Il faudrait qu'il m'explique, une fois*

(extrait de la bande-son du film « Pourquoi Bernhard, pourquoi ! »)

Marco Schlechten
responsable des animations et surveillant aux EPO

Marco Schlechten a d'abord commencé à travailler en prison en 1998 comme agent pénitentiaire dans les régimes spéciaux des EPO. En 2002, il quitte les EPO pour suivre une formation de conducteur de train. Il s'aperçoit qu'il s'est trompé de voie et retourne aux EPO. Il intègre l'équipe socio-éducative en tant que Surveillant chef d'atelier responsable des sports et des animations.

Marco Schlechten a suivi l'ensemble du projet « Œil ouvert en prison ». Il a joué le rôle difficile et indispensable d'interface entre l'institution pénitentiaire et Prélude.

*Au début du projet Œil ouvert en prison, les détenus étaient très individualistes, ils ont dû apprendre à travailler ensemble et ainsi développer une force de groupe qui leur a permis d'arriver au bout du projet de manière soudée et solidaire.
C'est aussi un moyen qui leur est donné de combattre les représentations négatives présentes dans la société.*

Programme

Complet

durée totale : 3 à 4 heures
tarif (6 films/3 intervenants) : 1'000 Frs

1ère partie: Projection des films
couleur/ 16.9/ Beta num ou DVcam ou DVD (au choix)

« Article 43 » un film de Denise Gilliard
Documentaire de 90 minutes. Version française. Sous-titré anglais.
© Œil Ouvert 2008

entracte

« Œil ouvert en prison » 5 courts-métrages. Durée totale de 43 minutes :

- « Gros cauchemars » un film de Pedro Toledo
Art et essai. 3 minutes 36. Version française.
 - « La vie d'une patate » un film de Hervé Barbezat
Documentaire. 16 minutes 31. Version française.
 - « A l'époque » un film de Jean Anken
Documentaire. 7 minutes 40. Version française.
 - « Bernhard, pourquoi Bernhard ! » un film de Bernhard Baeriswyl
Documentaire. 8 minutes 07. Version française.
 - « La liberté c'est... » un film de Olivier
Art et essai. 5 minutes 50. Version française.
- © Prélude 2007

2ème partie: Conférence/discussion/débat/table ronde

Options

durée minimale : 1h30

Possibilité de ne programmer qu'un seul ou plusieurs des six films et de restreindre le nombre d'intervenants au débat, selon tarifs :

_250.- /intervenant

_250.- pour la projection des six films

_150.- pour la projection de « Article 43 » seulement ou du programme « Œil ouvert en prison » seulement

_70.- pour la projection d'un seul des courts-métrages

_Besoins techniques

Matériel de projection pour formats (au choix) :

- DVD
- DVcam
- Betacam SP
- Digi Beta

_Contacts

Anne-Laure Sahy - +41 (0)76 349 95 99 - alsahy@prelude.ch

Denise Gilliland - +41(0)21 635 49 08 - info@oeilouvert.ch

Plus d'informations sur:
www.article43.ch - www.prelude.ch

_Commandes de DVD

tarif de soutien : 40.-

tarif institution pour diffusion multiple : 300.-